

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021 À 15 H PAR ZOOM SANTÉ

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**
Ariane Provost, membre désigné — conseil des infirmières et infirmiers (CII)
Édith Couture, membre indépendant — milieu de l'enseignement
Marlyne Cyr, membre indépendant — gestion des risques, finance et comptabilité
Andréanne Gauthier, membre désigné — conseil multidisciplinaire
- MM. Richard Loiselle, **président**
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant — expertise en réadaptation
Médor Doiron, membre indépendant — expertise en protection de la jeunesse
Magella Émond, membre indépendant — expertise en santé mentale

SONT ABSENTS :

- M^{mes} Martine Larocque, membre désigné — conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
Sabrina Tremblay, membre désigné — comité régional sur les services pharmaceutiques
Nicole Johnson, membre indépendant — expérience vécue à titre d'usager des services sociaux
- MM. Philippe Berger, membre observateur — désigné par les fondations du CISSS de la Gaspésie
Michel Garcia, membre désigné — département régional de médecine générale (DRMG)

SONT INVITÉS :

- M^{mes} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe
Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels
Ann Soucy, directrice des ressources informationnelles et directrice des services multidisciplinaires
- MM. Yv Bonnier Viger, directeur régional de la santé publique Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, évaluation, performance et éthique
Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement
Maxime Bernatchez, directeur adjoint des soins infirmiers
Alain Vézina, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté le quorum, Monsieur Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 14 h 05.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-07-21/22-50

SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- D'adopter l'ordre du jour suivant :
- 1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation et suivi des procès-verbaux
 - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021
 - 3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021

- 3.3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2021
- 3.4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juillet 2021
- 3.5. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2021
- 4. Présidence-directrice générale – Gouvernance
 - 4.1. Nomination du directeur de l'approvisionnement et de la logistique
 - 4.2. Nouveau membre du conseil d'administration
 - 4.3. État de situation de la COVID-19
 - 4.4. Campagne de vaccination COVID-19
- 5. Rapport des comités
 - 5.1. Comité de vérification
 - 5.2. Comité de ressources humaines
 - 5.3. Comité des usagers du centre intégré (CUCI)
 - 5.4. Comité des Fondations
- 6. Information
 - 6.1. Information du président
 - 6.2. Information de la présidente-directrice générale
- Période de questions réservée au public
- 7. Direction des ressources financières
 - 7.1. Rapport trimestriel AS-617
 - 7.2. Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2021-2022
 - 7.3. Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle
 - 7.4. Régime d'emprunts à long terme
- 8. Présidence-direction générale adjointe
 - 8.1. Rehaussement 2021 du Programme de soutien des organismes communautaires (PSOC) en mission globale
- 9. Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique
 - 9.1. Visite d'Agrément Canada du 20 au 24 septembre 2021
 - 9.2. Comité des usagers de la Baie-des-Chaleurs
- 10. Direction des services professionnels
 - 10.1. Décision pour des demandes de nominations (statuts et privilèges) ou modifications de nominations pour des médecins et pharmaciens membres actifs et associés du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie
Démission à entériner pour des médecins de famille et spécialistes membres actifs ou associés du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie.
 - 10.2. Liste d'attente en spécialité
 - 10.3. Ajout d'un signataire autorisé à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)
- 11. Direction des soins infirmiers
 - 11.1. Situation des urgences
 - 11.2. Situation des lits en courte durée
- 12. Direction des ressources informationnelles
 - 12.1. Vaccination – code de vérification des visiteurs (Code QR)
 - 12.2. Télésanté
- 13. Direction des ressources humaines, communications & affaires juridiques
 - 13.1. Bilan étudiants été 2021
 - 13.2. Présentation des priorités DRHCAJ 2021-2022
- 14. Autres points :
 - 14.1. Entente tripartite de prêt de service entre le Conseil CRI de la santé et des services sociaux de la Baie-James (CCSSSBJ), le Docteur Yv Bonnier Viger et le CISSS de la Gaspésie
- 15. Prochaine rencontre
- 16. Évaluation de la rencontre
- 17. Levée de la réunion

3. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2021

CA-CISSSG-07-21/22-51

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021 est approuvé tel que déposé. Aucun point ne nécessite un suivi.

3.2 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

CA-CISSSG-07-21/22-52

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021 est approuvé tel que déposé. Aucun point ne nécessite de suivi.

3.3 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

CA-CISSSG-07-21/22-53

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2021 est approuvé tel que déposé.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 JUIN 2021

Point 3.2 Fragilité des services/ressources humaines : Le suivi sera effectué séance tenante, lors du point 13.2, « Bilan des ressources humaines pour l'été 2021 ».

3.4 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

CA-CISSSG-07-21/22-54

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juillet 2021 est approuvé tel que déposé.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 JUILLET 2021

Point 3.2 Recommandation d'un(e) représentant(e) à titre de membre désigné du Comité des usagers du centre intégré (CUCI) : Madame Duguay mentionne que la recommandation d'une candidate a été transmise au ministère de la Santé et des Services sociaux et que nous sommes en attente de leur réponse.

3.5 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2021

CA-CISSSG-07-21/22-55

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2021 est approuvé tel que déposé. Aucun point ne nécessite de suivi.

4. PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE — GOUVERNANCE

4.1 NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA LOGISTIQUE

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Madame Duguay fait la description du processus de sélection du nouveau directeur de l'approvisionnement et de la logistique. L'appel de candidatures a été diffusé sur le site Internet du CISSS de la Gaspésie, Emploi Québec et Santé Montréal du 21 juin au 16 juillet 2021. Il a également été transmis à tous les employés ayant un courriel de l'organisation et a été publié sur le site intranet de l'établissement. 19 candidats ont manifesté de l'intérêt pour ce poste. Toutefois, six

(6) candidats répondaient aux exigences du poste et ont été rencontrés pour une entrevue de présélection le 20 juillet 2021. Une entrevue de sélection s'est ensuite conduite le 27 juillet 2021. Le comité de sélection était composé de :

- M. Gilles Cormier, membre du conseil d'administration
- Mme Chantal Duguay, présidente-directrice générale
- Mme Marlyne Cyr, comité de vérification
- M. Alain Vézina, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
- M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement

Une rencontre du comité de sélection a eu lieu le 25 août 2021 pour effectuer un retour sur les entrevues et la prise de références.

CA-CISSG-07-21/22-56

CONSIDÉRANT l'autorisation du MSSS pour la création de ce nouveau poste le 11 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT le processus d'affichage du poste de directrice ou directeur de l'approvisionnement et de la logistique du CISSS de la Gaspésie tenu au sein du réseau de la santé et des services sociaux du 21 juin au 16 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité de sélection composé de :

- M. Gilles Cormier, membre du conseil d'administration
- Mme Chantal Duguay, présidente-directrice générale
- Mme Marlyne Cyr, comité de vérification
- M. Alain Vézina, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
- M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement

CONSIDÉRANT que suite à l'entrevue du candidat tenue le 27 juillet dernier, celui-ci répondait aux exigences reliées au poste ;

CONSIDÉRANT la formation, l'expertise et l'expérience du candidat ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- De procéder à la nomination de M. Yannick Sauvé à titre de directeur de l'approvisionnement et de la logistique. La date d'entrée en fonction est prévue en octobre 2021.

4.2 NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Richard Loiselle souhaite la bienvenue à la nouvelle administratrice, Madame Andréanne Gauthier, qui siège à titre de représentante du Conseil multidisciplinaire.

4.3 ÉTAT DE SITUATION DE LA COVID-19

Monsieur Richard Loiselle, président, invite Docteur Bonnier Viger, directeur régional de la Santé publique, à présenter ce point.

Dr Bonnier Viger fait le point sur la situation épidémiologique et fait la recommandation de continuer les rencontres en virtuel lorsque possible pour réduire le risque de propagation du virus. M. Doiron demande si la majorité des hospitalisations liées à la Covid sont des personnes non vaccinées. Dr Bonnier Viger précise que la double vaccination permet de réduire le risque d'hospitalisation d'environ 20 % à 30 %.

4.4 CAMPAGNE DE VACCINATION Covid-19

Monsieur Richard Loiselle, président, invite madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Mme Duguay explique que la campagne de vaccination se poursuit. La vaccination de masse étant terminée, la plupart des méga-sites de vaccination sont fermés et les autres demeurent prêts à rouvrir rapidement au besoin. Mme Duguay indique les taux de vaccination de la population pour les premières et deuxièmes doses.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION

Monsieur Richard Loiselle, président, invite monsieur Magella Émond, président du comité, à présenter ce point.

M. Émond explique que la dernière rencontre du comité de vérification a eu lieu hier et a permis de traiter les points suivants :

- Rapport financier AS-617 — Période 3 (19 juin 2021)
- Nomination des auditeurs externes (31 mars 2022)
- Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle
- Régime d'emprunts à long terme
- Situation financière 2021-2022
- Plan de retour à la normale
- Approvisionnement et gestion contractuelle
- Plan d'action — Performance administrative

M. Émond mentionne que tout est conforme et que le comité de vérification recommande au Conseil d'administration d'adopter les points qui seront présentés par la direction des ressources financières. Il ajoute que l'équilibre budgétaire est maintenu par l'établissement pour une 6^e année consécutive, ce que peu d'établissements du réseau ont réussi. Il souligne que les coûts Covid s'élèvent à 18 % du budget.

M. Loiselle souligne que le maintien des acquis et des services ainsi que le développement de l'organisation font l'objet d'un travail continu depuis la création du CISSS de la Gaspésie en 2015.

5.2 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Richard Loiselle, président du comité des ressources humaines, présente ce point.

M. Loiselle mentionne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 9 septembre dernier et que les points traités étaient les suivants :

- État de situation de la main-d'œuvre ;
- Temps supplémentaire et obligatoire ;
- Main-d'œuvre indépendante ;
- Gestion de la présence au travail ;
- Priorités DRHCAJ 21-22
- Recrutement des membres du CA
- Registre des conflits d'intérêts

M. Loiselle souligne la collaboration remarquable du personnel pour assurer le maintien de nos services. Il mentionne également le plan ambitieux et exigeant présenté par la DRHCAJ. Il termine en soulignant la présence d'une nouvelle administratrice sur le comité des ressources humaines, Mme Sabrina Tremblay.

5.3 COMITÉ DES USAGERS DU CENTRE INTÉGRÉ (CUCI)

Monsieur Richard Loiselle, président, invite monsieur Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, à présenter ce point.

Monsieur Jean-Luc Gendron mentionne que la dernière rencontre s'est tenue le 24 août dernier. Un processus est en cours pour relancer et dynamiser les comités locaux dans les quatre (4) réseaux locaux de services (RLS). De plus, le projet patient-visiteur en gestion est en voie d'implantation dans tous les RLS. M. Gendron explique que l'établissement souhaite impliquer davantage des usagers et faire la formation de patients visiteurs pour qu'ils puissent faire des entrevues avec les patients sur les droits et la confidentialité. Les patients partenaires recrutés seront aussi présentés aux visiteurs d'Agrément Canada la semaine prochaine.

En raison de la situation épidémiologique, la journée du CUCI est reportée au printemps prochain.

5.4 COMITÉ DES FONDATIONS

M. Richard Loiselle, président, invite Mme Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Mme Duguay mentionne qu'elle n'a assisté à aucune rencontre du Comité des fondations depuis la dernière séance du CA.

6. INFORMATION

6.1 INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration, monsieur Richard Loiselle, débute en soulignant encore une fois, de la part de toute l'équipe, la qualité du travail et des activités de feu Mme Jacqueline Babin durant ses 20 années d'implication.

M. Loiselle mentionne qu'il était présent lors de la visite du ministre Carmant et que celui-ci a manifesté une ouverture pour d'autres projets d'aires ouvertes sur le territoire. Le ministre s'est également montré prêt à bousculer les arcanes ministériels pour élargir le projet au niveau territorial. M. Loiselle invite le vice-président, M. Cormier, à faire un commentaire sur la visite de la ministre Blais lors de l'inauguration de la Maison des aînés de Rivière-au-Renard. M. Cormier mentionne son enthousiasme par rapport au projet qui devrait être livré à l'été 2022. M. Émond mentionne que le ministre Julien s'est montré intéressé par les sujets présentés lors de l'inauguration de la nouvelle Urgence de Gaspé et que celui-ci a été ébloui par les aménagements.

Mme Duguay félicite toutes les personnes ayant pris part à ces projets et souligne que le travail d'équipe de toutes les directions a permis leur succès.

M. Loiselle souligne que l'équilibre budgétaire n'a pas été atteint au détriment du développement, et ce, au bénéfice des citoyens de la Gaspésie.

6.2 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Tout d'abord, la présidente-directrice générale fait mention de sa tournée des sites de vaccination du territoire gaspésien. Cela lui a permis de recueillir les témoignages du personnel et des usagers, qui se sont montrés satisfaits et heureux de prendre part à cette importante opération. Elle félicite tout ceux ayant participé au succès de la campagne de vaccination.

Ensuite, Mme Duguay fait mention de l'opération de recrutement d'envergure ayant permis d'accueillir plus de 400 étudiants gaspésiens cet été dans les installations du CISSS de la Gaspésie. Les répondants locaux ont exprimé leur gratitude face à l'aide reçue de la part des étudiants dans les différents services. L'établissement est d'ailleurs ouvert aux étudiants qui souhaitent continuer de donner des disponibilités à temps partiel durant leurs études.

Mme Duguay souligne l'avancement des projets du réseau local de la Baie-des-Chaleurs portés par M. Pierre Parisé. Elle souligne également l'apport de M. Andrew O'Reilly dans l'équipe gagnante de la Baie-des-Chaleurs. C'est la preuve de l'importance d'avoir un gestionnaire de proximité dans chaque réseau local de services.

Mme Duguay termine en mentionnant l'arrivée dans l'équipe de direction de la nouvelle directrice du programme jeunesse, Madame Marjorie Pigeon, dont le port d'attache est à Saint-Omer.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Q. : Remerciements au comité organisateur de la Marche du Rein du 13 septembre dernier.

R. : La présidente-directrice générale remercie et félicite le comité organisateur.

Q. : Quelle est la situation actuelle des ressources humaines a Murdochville ?

R. : Le recrutement dans ce secteur est particulièrement problématique. Un poste est affiché et un plan de contingence est en place pour répondre à la problématique de façon temporaire. Des suivis quotidiens sont faits par le chef de service.

Q : Quelle est la profession de la nouvelle administratrice, Mme Andréanne Gauthier ?

R : Mme Gauthier est éducatrice spécialisée à Sainte-Anne-des-Monts et siège sur le conseil d'administration à titre de représentante du Conseil multidisciplinaire.

Q : Est-ce qu'il y a eu un avancement dans le dossier des coûts pour les personnes en perte d'autonomie ?

R : La direction SAPA et la DQEPE analyseront les possibilités d'intervention et assurent le suivi dans ce dossier.

Q. : Est-ce qu'une visite a été effectuée à la résidence privée pour aînés de Gaspé ?

R. : La visite a été faite, des membres du personnel ont été rencontrés et un plan d'action a été élaboré.

7. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE L'APPROVISIONNEMENT

7.1 RAPPORT TRIMESTRIEL AS-617

Monsieur Richard Loiselle, président, invite Monsieur Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

M. Collette présente le rapport trimestriel AS-617 pour la période financière 3 faisant état des projections financières en respect des orientations ministérielles et des grands enjeux prioritaires, notamment en regard de l'accès aux services, à la continuité, la qualité, l'optimisation et le respect de l'équilibre budgétaire.

CA-CISSSG-07-21/22-57

CONSIDÉRANT que les obligations prescrites par la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) doivent être respectées par l'établissement ;

CONSIDÉRANT que la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations, selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS ;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S — 4.2) oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre ;

SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le rapport trimestriel de la période 3 2021-2022 du CISSS de la Gaspésie comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de (56 879 \$), respectant l'équilibre budgétaire. Ce budget inclut des mesures de redressement au montant de 3 000 000 \$ à être approuvées par le MSSS ;
- D'autoriser le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

7.2 NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE 2021-2022

Monsieur Richard Loiselle, président, invite Monsieur Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

M. Collette explique qu'un appel d'offres pour la sélection de l'auditeur indépendant a été lancé en août 2019. Le comité de sélection a recommandé de retenir l'offre de la firme MNP (anciennement Deloitte). L'offre est d'une durée d'un an avec une option de renouvellement pour les trois (3) années suivantes, soit jusqu'au 31 mars 2023 et elle se détaille comme suit :

- 2019-2020 : 51 000 \$
- 2020-2021 : 51 000 \$
- 2021-2022 : 51 000 \$
- 2022-2023 : 51 000 \$

CA-CISSSG-07-21/22-58

CONSIDÉRANT que l'article 290 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* spécifie que le conseil d'administration doit nommer un auditeur pour l'exercice financier en cours ;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres a été remporté par la firme Deloitte pour le service d'audit couvrant la période allant jusqu'au 31 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune raison qui justifierait le retour en appel d'offres actuellement ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'accepter la recommandation de nommer la firme MNP comme auditeur externe indépendant pour l'exercice financier 2021-2022.

7.3 POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT ET DE GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Richard Loiselle, président, invite Monsieur Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

M. Collette explique que les obligations en gestion contractuelles pour les établissements publics évoluent rapidement et qu'une mise à jour de la politique est requise pour refléter ces changements ainsi que d'ajuster certains processus pour optimiser le traitement des dossiers contractuels.

CA-CISSSG-07-21/22-59

CONSIDÉRANT que les obligations de l'établissement sont reliées à la Loi sur les contrats des organismes publics et à la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics ;

CONSIDÉRANT que les règles de fonctionnement interne sont à la discrétion de l'établissement ;

CONSIDÉRANT que le comité de direction et le comité de vérification ont approuvé les modifications de la présente politique ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la création de la Direction logistique et approvisionnement, une autre mise à jour est prévue d'ici le 31 décembre 2022 ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter la mise à jour de la Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle.

7.4 RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

Monsieur Richard Loiseau, président, invite Monsieur Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

M. Collette explique que conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le CISSS de la Gaspésie désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre, d'ici le 31 décembre 2022, des emprunts à long terme auprès du ministère des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

CA-CISSG-07-21/22-59

CONSIDÉRANT l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le CISSS de la Gaspésie (« l'Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministère des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 82 347 823.91 \$;

CONSIDÉRANT l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités ;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 12 août 2021 ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. Qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 82 347 823.91 \$, soit institué ;

2. Que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a. Malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de dix-huit mois s'étendant du 1er juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé ;
 - b. L'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux conditions déterminées par le ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement ;
 - c. Chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
 - d. Le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i. Le financement à long terme des dépenses d'immobilisation autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S — 5) ou par le Conseil du trésor et le ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement temporaire jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date d'acceptation provisoire des travaux ;
 - ii. Le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues ;
 - iii. Le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance ;
 - iv. Le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. Qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur ;
4. Qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes
 - a. L'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
 - b. Chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
 - c. Le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre ;
 - d. Afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus ;
6. Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La présidente-directrice générale ;
La présidente-directrice générale adjointe ;
Le directeur des ressources financières et de l'approvisionnement ;

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à

ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes ;

7. Que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

8. PRÉSIDENCE-DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

8.1 REHAUSSEMENT 2021 DU PROGRAMME DE SOUTIEN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC) EN MISSION GLOBALE

Monsieur Richard Loiselle, président, invite Madame Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

Mme Jacques explique que le 29 juin dernier, le MSSS a confirmé un rehaussement récurrent du financement du Programme de soutien aux organismes communautaires. Cette somme est destinée à soutenir les organismes communautaires autonomes qui œuvrent en santé et services sociaux et qui ont le mode de financement pour le soutien à la mission globale.

CA-CISSG-07-21/22-60

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie reconnaît l'importance de l'action communautaire en santé et services sociaux et que les organismes communautaires autonomes sont des organismes d'intérêt public dans laquelle s'investissent plusieurs centaines de personnes en Gaspésie-Les-Îles-de-la-Madeleine pour participer et contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du sentiment de bien-être des Gaspésiens et Madelinots ;

CONSIDÉRANT que le rehaussement du financement de la somme récurrente de 451 090 \$, destinée à soutenir les organismes communautaires autonomes qui œuvrent en santé et services sociaux en utilisant le mode de financement pour le soutien en mission globale, a reçu une recommandation favorable de la part du ROCGIM, le principal interlocuteur du CISSS.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'accepter le mode de répartition du rehaussement 2021.

9. DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉVALUATION, DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉTHIQUE

9.1 VISITE D'AGRÉMENT CANADA DU 20 AU 24 SEPTEMBRE 2021

Monsieur Richard Loiselle, président, invite Monsieur Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, à présenter ce point.

M. Gendron explique que l'accueil des visiteurs d'Agrément Canada se fera dimanche prochain et ils feront la visite des différentes installations à partir du lundi 20 septembre jusqu'au vendredi 24 septembre. Le cycle de 5 ans d'Agrément Canada sera clos par un sondage de satisfaction de la clientèle au printemps prochain. Les visiteurs seront chacun dans un réseau local et ne feront pas de déplacement dans les autres réseaux locaux afin de respecter les mesures de prévention et contrôle des infections.

Le comité de vigilance et de la qualité pourra se pencher sur les rapports de résultats que nous fournirons Agrément Canada. Les administrateurs seront invités à la plénière du vendredi et la version finale et définitive de l'horaire de la visite sera acheminée aux administrateurs le vendredi 17 septembre à 16h.

M. Loiseau demande si les visiteurs sont déjà venus en Gaspésie ultérieurement ou si ce sont de nouveaux visiteurs. M. Gendron répond que le chef d'équipe ainsi que deux autres visiteurs sont déjà venus dans les années précédentes.

9.2 COMITÉ DES USAGERS DE LA BAIE-DES-CHALEURS

Monsieur Richard Loiseau, président, invite Monsieur Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, à présenter ce point.

M. Gendron explique qu'un travail est effectué présentement pour recruter dans la Baie-des-Chaleurs. Depuis quelques années, plusieurs comités font face à un manque de candidats pour leurs postes à combler, particulièrement le comité des usagers du réseau local de services (RLS) de la Baie-des-Chaleurs. Malgré les démarches effectuées pour le recrutement (publicités radio, publicités dans les journaux, assemblées générales annuelles, bouche-à-oreille), force est de constater qu'il est difficile de recruter. Un plan de communication devrait être mis sur pieds prochainement. Mme Duguay ajoute que des intéressés ont été rencontrés, mais qu'il manque encore quelques personnes. M. Parisé travaille activement au recrutement.

10. DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

10.1 DÉCISION POUR DES DEMANDES DE NOMINATIONS (STATUTS ET PRIVILÈGES) OU MODIFICATIONS DE NOMINATIONS POUR DES MÉDECINS ET PHARMACIENS MEMBRES ACTIFS ET ASSOCIÉS DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS DU CISSS DE LA GASPÉSIE DÉMISSION À ENTÉRINER POUR DES MÉDECINS DE FAMILLE ET SPÉCIALISTES MEMBRES

Monsieur Richard Loiseau, président, invite Docteure Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Dre Guilbeault présente le tableau des nominations et des modifications de statut des médecins ou dentistes du CISSS de la Gaspésie.

Il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser une demande de nomination, de renouvellement de nomination et/ou de modification de statut, privilèges et obligations (art. 237 et suivants, LSSSS).

Le médecin ou le dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours. Dès que le conseil d'administration a reçu le préavis, la décision du médecin ou du dentiste devient irrévocable et prend effet à l'expiration du délai mentionné dans le préavis (art. 254, LSSSS).

Les documents ont été analysés au Comité d'examen des titres central du CMDP les 8 septembre 2020 et 1^{er} juin 2021 ainsi qu'au Comité exécutif du CMDP du 16 septembre 2020, du 3 juin 2021 et du 10 septembre 2021.

CA-CISSSG-07-21/22-61

CONSIDÉRANT les nominations (statuts, privilèges et obligations) des médecins présentés au tableau 20210916-1 annexé ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie formulées par son exécutif dans le cadre des séances ordinaires du 16 septembre 2020, 3 juin 2021 et du 10 septembre

2021 et du Comité d'examen des titres du 8 septembre 2020, du 1er juin 2021 et du 7 septembre 2021 en lien avec le point précédent ;

CONSIDÉRANT la démission des médecins présentés au tableau 20210916-1 annexé.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter, tel que présenté au tableau 20210916-1, les nominations et modifications de nominations (statuts, privilèges et obligations) des médecins de famille et médecins spécialistes comme membres actifs ou associés du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie (CMDP) ;
- Que le modèle de résolution utilisé pour les nominations des médecins est celui qui a fait l'objet d'une entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ou la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et que le texte intégral de la résolution sera conservé au dossier du professionnel ;
- De prendre acte des préavis de démissions et retraites de médecins apparaissant au tableau N° 20210916-1 et qui ont été données dans le délai d'au moins 60 jours en vertu de l'article 254 de la LSSSS, leur accordant de ce fait leur cessation d'exercice dans l'établissement aux dates indiquées pour chacun ;
- D'autoriser, en vertu de l'article 255 de la LSSSS, la cessation de pratique dans l'établissement d'un médecin indiqué au tableau N° 20210916-1 et à la date indiquée qui a été donnée à la suite d'un préavis de moins de 60 jours.

10.2 LISTE D'ATTENTE EN SPÉCIALITÉ

Monsieur Richard Loiselle, président, invite Docteure Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Dre Guilbeault présente le tableau de suivi des listes d'attente et explique que l'accessibilité en spécialité comporte certains défis qui sont alimentés par la problématique de disponibilités du CISSS du Bas-St-Laurent en neurologie, pneumologie et urologie. La situation demeure problématique pour notre établissement en ophtalmologie, en dermatologie, en ORL, en pédiatrie et en orthopédie. On note une amélioration en gynécologie et en psychiatrie. Les données présentées sont celles générées par le CRDS en date du 14 août 2021.

Dre Guilbeault mentionne qu'on évalue présentement la possibilité d'avoir certaines surspécialités pour permettre d'éviter d'envoyer les patients consulter dans une autre région. Au niveau de la dermatologie, les listes d'attente sont longues partout au Québec. Il y a uniquement deux postes de dermatologues en Gaspésie alors les délais d'attente sont importants.

Des postes demeurent vacants en pédiatrie, c'est pourquoi des efforts sont faits au niveau du recrutement. Pour la psychiatrie, la table des chefs de département reprendra ses activités à la fin du mois de septembre et le bilan est positif lorsqu'on le compare à la situation de l'ensemble du Québec.

10.3 AJOUT D'UN SIGNATAIRE AUTORISÉ À LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ)

Monsieur Richard Loiselle, président, invite Docteure Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Dre Guilbeault explique qu'il n'y a plus de signataire autorisé dans le réseau local de services de la Baie-des-Chaleurs pour permettre la validation des demandes de rémunération des activités médicales.

CA-CISSG-07-21/22-62

CONSIDÉRANT les consultations et approbations subséquentes obtenues auprès de la direction du CISSS de la Gaspésie ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'autoriser M. Pierre Parisé à attester pour l'établissement l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises par les médecins pour des services rendus au CISSS de la Gaspésie.

11. DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS

11.1 SITUATION DES URGENCES

Monsieur Richard Loiselle, président, invite Monsieur Maxime Bernatchez, directeur adjoint des soins infirmiers, à présenter ce point.

M. Bernatchez présente l'état de la performance des Urgences. Depuis le début de la pandémie et au cours de la dernière année et demie, il y a eu une diminution de la performance au niveau de la durée moyenne de séjour. Actuellement, au niveau de l'entente de gestion, la durée moyenne de séjour doit être inférieure à 12 heures. À la fin de la période 4, notre établissement était à 11,7 heures, donc malgré la diminution de notre performance, les cibles ministérielles demeurent atteintes.

La performance de nos Urgences et de nos services de courte durée est intimement liée à la situation de la pandémie, car au cours de la dernière année, nos lits d'hospitalisation ont dû être réorganisés en zones froides, tièdes et chaudes. Une partie de nos lits ont donc été dédiés à la Covid.

Les deux grands chantiers en cours et qui permettront d'améliorer la performance des Urgences dans la prochaine année sont la réorientation de la clientèle P4, P5 et l'amélioration des accueils cliniques par différents moyens innovateurs.

M. Loiselle demande si le pourcentage d'usagers en attente d'un médecin de famille en Gaspésie est disponible. M. Bernatchez répond que c'est variable en fonction des différents territoires en fonction du nombre de médecins et que la Gaspésie se positionne très favorablement comparativement aux autres régions du Québec. Dre Guilbeault ajoute que c'est environ 90 % de la population gaspésienne qui a un médecin de famille.

11.2 SITUATION DES LITS EN COURTE DURÉE

Monsieur Richard Loiselle, président, invite Monsieur Maxime Bernatchez, directeur adjoint des soins infirmiers, à présenter ce point.

M. Bernatchez mentionne que l'accès aux lits en courte durée a été diminué par la création des zones rouges pour la Covid et que cela a été source de défis. La collaboration de l'ensemble des programmes-services a été nécessaire, notamment les services aux personnes âgées, les services en santé mentale et dépendance ainsi que l'équipe médicale.

À cet effet, un effort d'évaluation de la pertinence des hospitalisations permettant une utilisation optimale des lits de courte durée s'est effectué. Cet exercice s'est avéré très positif et a amené un comité de réflexion à se pencher sur la fluidité des soins et services, dont les efforts se poursuivent.

L'occupation des lits de courte durée dans la dernière année se situait en moyenne à 95 %.

12. DIRECTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

12.1 VACCINATION — CODE DE VÉRIFICATION DES VISITEURS (CODE QR)

Monsieur Richard Loiselle, président, invite Madame Ann Soucy, directrice des ressources informationnelles et directrice des services multidisciplinaires, à présenter ce point.

Mme Soucy mentionne qu'en addition aux autres méthodes, les Gaspésiens peuvent aussi se procurer leur Code QR par téléphone et que celui-ci sera livré à leur domicile par la poste.

M. Loiselle demande si le numéro de téléphone est disponible sur le site Internet du CISSS de la Gaspésie. Mme Soucy répond à l'affirmative et ajoute qu'un service 7 jours sur 7 est en place pour répondre aux appels.

Mme Soucy mentionne que l'annonce ministérielle concernant la mise en vigueur du passeport vaccinal a généré un grand nombre d'appels à la centrale téléphonique. La situation est actuellement en train de se résorber et les volumes d'appels diminuent.

À partir du 15 octobre, la vérification devra se faire à l'entrée des établissements pour s'assurer que les gens, excluant les usagers, sont adéquatement vaccinés. À cet effet, l'équipement informatique est en voie d'être mis en place aux entrées des installations. Des ajustements sont faits au fur et à mesure que les annonces ministérielles sont faites. L'établissement est informé des nouvelles directives au même moment que la population, ce qui requiert un grand niveau d'agilité de la part des équipes. Par exemple, une annonce a été faite la semaine dernière concernant les contre-indications permettant d'être exempté du vaccin. Un processus est donc en train d'être mis en place pour que ces personnes puissent avoir leur passeport vaccinal.

12.2 TÉLÉSANTÉ

Monsieur Richard Loiselle, président, invite Madame Ann Soucy, directrice des ressources informationnelles et directrice des services multidisciplinaires, à présenter ce point.

Mme Soucy explique que la pandémie a été un levier pour l'avancement des services de télésanté. Ceux-ci permettent d'améliorer l'offre de services de proximité. La télésanté s'applique à des services variés et comprend la téléassistance, la téléconsultation, les télé discussions de cas, la télé éducation, la téléformation, la télé interprétation et la télésurveillance.

Mme Soucy mentionne que la pandémie a permis de générer plusieurs bons coups au niveau de la télésanté. Par exemple, le déploiement à grande vitesse des outils de collaboration au niveau de tous les équipements, l'opérationnalisation du comité tactique en télésanté, la promotion de la télésanté sur le site web du CISSS destinée au personnel et aux usagers, un bulletin mensuel télésanté, du soutien personnalisé à tous les utilisateurs, un aide-mémoire de bonnes pratiques, un guide de soutien détaillé et un registre des services offerts.

Mme Soucy ajoute que la politique de télésanté du CISSS de la Gaspésie sera présentée aux administrateurs au prochain conseil d'administration.

M. Loiselle demande quelles seront les plateformes utilisées à l'avenir. Mme Soucy répond que le Ministère préconise l'application Teams de Microsoft. Elle ajoute que la plateforme Teams Santé comprend les volets de sécurité nécessaires à la protection de la confidentialité et qu'elles sont en développement continu afin d'apporter de nouvelles fonctionnalités.

13. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

13.1 BILAN ÉTUDIANTS ÉTÉ 2021

Monsieur Richard Loiselle, président, invite Monsieur Alain Vézina, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter ce point.

Monsieur Vézina présente le bilan de l'activité de recrutement des étudiants pour la saison estivale 2021, qui est une activité d'importance pour le CISSS de la Gaspésie, puisque celle-ci permet d'une part de prêter main-forte aux équipes et d'autre part, de permettre aux étudiants de prendre connaissance des possibilités de carrière. Les statistiques démontrent l'évolution du programme, soit 216 embauches en 2019, 365 en 2020 et 411 en 2021. Le projet représente un investissement net de 1 million de dollars. Dans le contexte de la pandémie, l'apport des étudiants était non négligeable.

L'objectif du programme a été atteint puisqu'un sondage auprès des étudiants a permis de déterminer que 87 % d'entre eux ont l'intention de revenir travailler au CISSS de la Gaspésie.

M. Cormier félicite M. Vézina ainsi que l'établissement pour la réussite de ce programme.

M. Loiselle demande si le pourcentage d'étudiants qui continuent de travailler à temps partiel pendant leurs études est disponible. M. Vézina répond qu'il n'est pas possible d'avoir cette donnée présentement.

Mme Duguay ajoute que ce programme permet également aux étudiants de mieux orienter leur choix de carrière en ayant une expérience concrète des différents métiers de la santé. Mme Duguay mentionne qu'avec les étudiants, environ 1000 nouveaux employés ont été engagés durant la pandémie et que cela a nécessité des efforts d'intégration importants de la part des ressources humaines, des gestionnaires et des différentes équipes.

M. Cormier demande si ce programme est fait à l'échelle provinciale ou s'il est unique au CISSS de la Gaspésie. Mme Duguay répond que le CISSS de la Gaspésie est le seul établissement à faire cette embauche massive de jeunes dès l'âge de 15 ans et cela sans entrevue.

13.2 BILAN DE LA PÉRIODE ESTIVALE 2021

Monsieur Richard Loiselle, président, invite Monsieur Alain Vézina, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter ce point.

M. Vézina présente le portrait de la situation des ressources humaines au CISSS de la Gaspésie, qui est un enjeu majeur présentement. L'été a été particulièrement difficile dans tous les RLS. Au niveau des heures supplémentaires, c'est comparable aux années précédentes. La période estivale a été traversée sans interruption de service, mis à part quelques quarts, mais somme toute c'est un bilan positif. Grâce à l'engagement du personnel ainsi qu'une gestion serrée. Grâce aux retraités, aux étudiants et la population venue prêté main forte sur je contribue et la main-d'œuvre indépendante. Environ 4600 employés durant l'été.

Mme Duguay souligne l'implication et la collaboration de l'équipe médicale. Mme Jacques mentionne que 30 étudiants ont été affectés aux activités de loisir dans les CHSLD, ce qui a permis d'améliorer la qualité de vie des résidents et qui a grandement été apprécié par les familles. Projet extraordinaire de l'équipe de monsieur Saint-Pierre.

14. AUTRES POINTS

14.1 ENTENTE TRIPARTITE ENTRE LE CONSEIL CRI DE LA BAIE-JAMES, LE CISSS DE LA GASPÉSIE ET LE DR BONNIER-VIGER

Monsieur Richard Loiselle, président, invite M. Alain Vézina, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter ce point.

M. Vézina présent le projet d'entente pour lier le Conseil Cri de la Baie-James, le CISSS de la Gaspésie et le Dr Bonnier Viger. Des rencontres ont eu lieu avec les représentants du Conseil Cri et il a été établi que le prêt de service serait du 21 juin 2021 au 30 septembre 2022, à raison d'une journée par semaine.

M. Loisel demande si l'essentiel du temps de travail se fera de façon virtuelle ou si le Dr Bonnier Viger aura à se déplacer sur le territoire du Conseil Cri de la Baie-James. Mme Duguay mentionne que ce sera majoritairement de façon virtuelle.

CA-CISSSG-07-21/22-64

CONSIDÉRANT que les services de l'Employé sont requis pour agir à titre de directeur de la Direction de Santé publique pour le CCSSSBJ ;

CONSIDÉRANT que les services de l'employé sont retenus par l'employeur temporaire du 21 juin 2021 au 30 septembre 2022, et ce, à raison d'une (1) journée par semaine ;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue avec les PDG du CCSSSBJ et du CISSS de la Gaspésie le 3 août dernier ;

CONSIDÉRANT le grand intérêt du Docteur Bonnier Viger à répondre aux besoins de la communauté CRI CCSSSBJ ;

SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'accepter l'entente tripartite de prêt de service entre le CCSSSBJ, Docteur Yv Bonnier Viger et le CISSS de la Gaspésie.

15. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance ordinaire aura lieu le jeudi 21 octobre 2021.

16. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE


Monsieur Loisel invite les administrateurs à remplir le sondage avec rigueur. Tous se disent satisfaits de la rencontre.


M. Cormier mentionne que le devancement du début de la rencontre à 14 h permet un horaire plus équilibré et davantage de temps pour les échanges.

17. LEVÉE DE LA RENCONTRE

CA-CISSSG-07-21/22-65

SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 16 h 47.


Richard Loisel, président


Chantal Duguay, secrétaire